

certifié conforme à l'original par le gérant
de la société **MARC RAFFA** **5 POINTS**

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros

Siège social : 24 rue Gabrielle Josserand 93500 Pantin

N° RCS 940 779 325

11/09/25



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11
SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 septembre,
À 16 heures,

Les associés de la société **5 POINTS**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 24 rue Gabrielle Josserand 93500 Pantin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, sous le numéro 940 779 325, se sont rendus au siège social, sur convocation de sa présidente.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Raffa, Président de la société **BROCHACHA**, elle-même Présidente de la société **5 POINTS**.

Le président constate que sont présents :

- la société **BROCHACHA**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 24 rue Gabrielle Josserand 93500 Pantin, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 939 757 993, représentée par Monsieur Marc RAFFA en sa qualité de président,

propriétaire de 37.500 actions, soit 75% du capital social,

- la société **LYNOORA**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 63 Grande Rue 60580 Coye-la-Forêt, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n° 939 974 119, représentée par Monsieur Adrien COUTAREL en sa qualité de président,

propriétaire de 12.500 actions, soit 25% du capital social,

représentant la totalité des actions composant le capital social.

L'associé présent représente la totalité des actions formant le capital. En conséquence, le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- les copies et les récépissés des lettres de convocation à l'assemblée adressées à l'associé par LRAR.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation de la modification du siège social de la société ;
- modification des statuts pour tenir compte de ce nouveau siège social.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions découlant de l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les associés approuvent le changement de siège social de la société, lequel sera désormais :

197 rue Saint Martin 75003 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Les associés procèdent à la modification des statuts, ainsi que ceux-ci l'y autorisent, afin que la modification du siège social y figure. L'article 4 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4. Siège social

Le siège social est fixé au 197 rue Saint Martin 75003 Paris.

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris DOM et TOM, par simple décision du Président.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'étranger où il le juge utile. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, les associés présents et le président de séance ont signé avant de lever la séance à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé. Par commodité, les associés présents et le président de séance ont opté pour une signature électronique du présent procès-verbal.

M. Marc RAFFA, président de séance
Mail personnel : raffa.marc@gmail.com
Téléphone personnel : 06.52.05.82.26

Marc Raffa

✓ Certified by  yousign

Pour la société BROCHACHA, associée,
M. Marc RAFFA en sa qualité de président
Mail personnel : raffa.marc@gmail.com
Téléphone personnel : 06.52.05.82.26

Marc Raffa

✓ Certified by  yousign

Pour la société LYNOORA, associée, M.
Adrien COUTAREL, en sa qualité de
président
Mail personnel : coutarel@gmail.com
Téléphone personnel : 06.34.18.85.29

Adrien Coutarel

✓ Certified by  yousign

5 POINTS

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros

Siège social : 197 rue Saint Martin 75003 Paris

N° RCS 939 757 993

ANNEXE PV D'AGE DU 11 SEPTEMBRE 2025

LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ

Du 1^{er} février 2025 (création de la société) au 11 septembre 2025 :

24 rue Gabrielle Josserand 93500 Pantin, greffe du Tribunal de commerce de Bobigny

À compter du 11 septembre 2025 (date du dernier changement de siège social) :

197 rue Gabrielle Josserand 75003 Paris, greffe du Tribunal de commerce de Paris

Liste certifiée conforme par le gérant, Monsieur Marc Raffa

Le 11 septembre 2025, à Paris

